



Service de
l'urbanisme

Police des constructions

Formulaire de demande de permis d'abattage d'arbre(s)

No A- 1044 (laisser vide)

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre(s) selon l'art. 5 s. LPNMS, l'art. 15 s. RPLNMS et le règlement communal de protection des arbres.

AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC : du _____ au _____
(laisser vide) (laisser vide)

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à la Ville d'Yverdon-les-Bains, Service de l'urbanisme.

LOCALISATION DE L'ARBRE

Adresse : Rue des Chaînettes 21/23

No(s) parcelle(s) : 1428 No(s) ECA : _____

Essence(s) : Érable Ø à 130 cm du sol : 70 (cm)

PROPRIETAIRE DU BÂTIMENT – REGIE IMMOBILIERE Destinataire des factures

Prénom, nom : Swissinvest Immobilien AG p.a. Régimo Lausanne

Adresse : Chemin de Mornex 38

NP : 1001 Localité : Lausanne

Téléphone : 021 317 58 58 Courriel : audrey.simonet@regimo.ch

REQUERANT Destinataire des factures

Prénom, nom : Entreprise Machado SARL

Adresse : Chemin des Clos 6

NP : 1020.00 Localité : Renens

Téléphone : 021 634 98 85 Courriel : info@machado-paysagiste.ch

Si autre destinataire des factures, à compléter

Prénom, nom : _____

Adresse : _____

NP : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

- 2 -

MOTIF(S) ABATTAGE(S) DEMANDE(S)

L'arbre est complètement pourri. Il est donc dangereux en cas de chute.

PLANTATION(S) COMPENSATOIRE(S) (POSITION(S) A INDIQUER SUR LE PLAN DE SITUATION)

Essence(s) prévue(s) : Arbre majeurs indigène

Taille : 2m minimum à la plantation

Délai de plantation : 1an

En cas de non compensation, une taxe oscillant entre Fr. 400.- et Fr. 1'000.- sera perçue, conformément à l'article 5 du règlement communal de protection des arbres.

DATES ET SIGNATURES

Propriétaire	Requérant	Destinataire de la facture
Nom Prénom <i>Régimo Lausanne</i>	Nom Prénom Fries Hamilton	Nom Prénom
Date <i>22.08.2024</i>	Date 22/08/2024	Date
Signature <i>Régimo Lausanne SA</i> RÉGIMO LAUSANNE SA Chemin de Mornex 38 Case postale 1267	Signature <i>Machado</i> ENTREPRISE Machado sàrl Paussais 3001 LAUSANNE	Signature RÉGIMO LAUSANNE SA Chemin de Mornex 38 Case postale 1267

* Par sa signature, le propriétaire autorise le responsable des espaces verts ou son adjoint à venir effectuer un contrôle des arbres à abatte sur place en son absence.

Art. 103 al. 1 LATC : « aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé ».

Art. 105 al. 1 LATC : « La municipalité, à son défaut le département, est en droit de faire suspendre et, le cas échéant, supprimer ou modifier, aux frais du propriétaire, tous travaux qui ne sont pas conforme aux prescriptions légales et réglementaires ».

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

- 2x** Le présent formulaire dûment rempli et signé
- 2x** Extraits cartographique avec indication de l'emplacement du ou des arbres concernés ainsi que la ou les compensation(s) prévue(s) (www.mapnv.ch)
- 2x** Photographie(s) du ou des arbre(s) concerné(s)

Les dossiers incomplets seront retournés à leurs expéditeurs avant d'être traités.